

POLITIQUE

LOI 3

Moreau intraitable devant les menaces « grotesques » de la Coalition syndicale

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Québec ne fera pas de « marchandage » avec les syndiqués pour éviter le « bordel » promis par la Coalition syndicale pour la libre négociation, qui s'oppose au projet de loi 3 sur les régimes de retraite dans les municipalités. Ce sont des menaces « grotesques », a lâché le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, hier.

En marge d'une rencontre avec des représentants des unions municipales, M. Moreau est revenu sur les propos tenus par le porte-parole de la Coalition, Marc Ranger, lors d'une manifestation samedi. M. Ranger a déclaré que les syndiqués ont le « pouvoir » de « foutre le bordel » s'ils ne sont pas écoutés par le gouvernement.

Il a cherché à nuancer ses propos lors d'une mêlée de presse en disant qu'« il y a des façons de foutre le bordel intelligemment ».

« Vous avez noté comme moi que M. Ranger a tenté de les diminuer dès qu'il s'est rendu compte lui-même que ça avait toutes les apparences d'une gaffe. Je pense que les Québécois ne tolèrent plus ce genre de comportement un peu grotesque », a affirmé M. Moreau.



PHOTO PASCAL RATTHE, LE SOLEIL
Le ministre Pierre Moreau

« Je pense qu'il doit être revenu à la raison depuis sa déclaration... Il a tellement tenté de la minimiser. Il est conscient lui-même que ça ne dessert aucune cause. » Il a par ailleurs souligné que la manifestation de samedi

s'est déroulée « dans l'ordre », « une preuve qu'on peut manifester sans foutre le bordel ».

Pas de « marchandage »

Les déclarations de Marc Ranger n'amèneront pas le gouvernement à reculer sur les principales mesures du projet de loi 3 pour éviter un « bordel ».

« On n'est pas une situation de marchandage », a lancé M. Moreau. « Ce genre de propos ne change en rien la détermination du gouvernement à aller de l'avant. »

Le ministre déposera quelques amendements « incessamment », surtout pour tenir compte des régimes de retraite qui sont pleinement capitalisés - une minorité.

Les études actuarielles sur les 172 régimes de retraite touchés par le projet de loi 3 pourraient être présentées avant l'adoption de la loi. Mais selon le ministre, il n'y a aucune raison de les attendre, donc de connaître l'état de santé de chaque régime, avant d'aller plus loin dans l'étude du projet de loi. « Par exemple, indépendamment du fait que je ne connaisse pas votre poids, je peux vous dire que si vous êtes en surpoids, vous êtes en situation de santé précaire », a-t-il illustré.

Négociations avec les médecins Les pourparlers progressent

On est loin du ton acerbe de la semaine dernière dans les négociations entre Québec et les médecins. Même que les pourparlers progressent au sujet de l'étalement des augmentations salariales, estime le ministre de la Santé, Gaétan Barrette. Des « échanges fructueux » ont eu lieu entre les deux parties depuis vendredi. « On n'est pas encore arrivés à destination, mais j'ai confiance qu'on va y arriver », a indiqué M. Barrette, hier, avant une réunion du caucus libéral. La Fédération des médecins omnipraticiens et celle des spécialistes ont toutes deux fait des propositions « complètes et chiffrées » prévoyant un étalement des hausses de 1,2 milliard sur sept ans. Québec avait offert de les étaler sur neuf ans, mais depuis, il a fait une autre proposition au sujet de laquelle M. Barrette n'a pas voulu faire de commentaires. Les parties ont négocié pendant une bonne partie de la journée et de la soirée, hier. Le principal différend porte sur les deux premières années de l'entente. Québec tient toujours à ce qu'aucune hausse ne soit versée cette année, en 2014-2015. Pour l'année suivante, il a jeté du lest, tout comme les deux fédérations, a laissé entendre M. Barrette. La menace d'une loi spéciale se dissipe également.

— Tommy Chouinard

Éducatrices en milieu familial Débrayage imminent

Les éducatrices en milieu familial, qui disposent encore d'un mandat de quatre jours de grève, menacent de débrayer de nouveau à brève échéance pour protester contre les offres salariales du gouvernement, qu'elles jugent inacceptables.

Au cœur du conflit : la non-reconnaissance par le gouvernement de toutes les heures travaillées, à savoir 50 heures hebdomadaires, selon la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ). Pour Kathleen Courville,

présidente de la FIPEQ-CSQ, cette non-reconnaissance de toutes les heures travaillées, « qu'on ne voit dans aucun autre corps de travail, c'est de l'exploitation des femmes ».

À l'heure actuelle, la FIPEQ-CSQ calcule qu'une éducatrice en milieu familial s'occupant de six enfants gagne environ 12 \$ l'heure, soit le même salaire qu'une éducatrice en installation sans formation qui vient tout juste de commencer.

Au bureau du ministère de la Famille, le son de cloche est tout autre. Selon

Lindsay Jacques-Dubé, attachée de presse de la ministre Francine Charbonneau, le salaire annuel des éducatrices en milieu familial est passé de 37 866 \$ en 2010 à quelque 50 000 \$ aujourd'hui, « soit une hausse de 32 %, ce qu'on ne voit pas dans beaucoup de secteurs ».

Le gouvernement Couillard propose maintenant 0,5 % d'augmentation au total, pour une entente dont la durée reste indéterminée. Le gouvernement Couillard considère que les avantages fiscaux consentis à

ces travailleuses autonomes doivent être pris en compte dans le calcul.

Lindsay Jacques-Dubé ajoute qu'en outre, « ces femmes n'ont pas à partir, le matin, qu'elles n'ont pas à se déplacer, qu'elles peuvent par exemple lancer une petite brassée de lavage ».

Fait à noter, les questions normatives sont réglées. Les 13 600 éducatrices en milieu familial représentées par la FIPEQ-CSQ avaient déjà fait la grève le 7 juillet.

— Louise Leduc

AVIS ÉLECTIONS GÉNÉRALES SCOLAIRES CANDIDATES ET CANDIDATS AUTORISÉS

Conformément à l'article 206.16 de la Loi sur les élections scolaires, le Directeur général des élections désire informer la population que les candidates et les candidats suivants* ont été autorisés pour les élections générales scolaires du 2 novembre 2014.

COMMISSION SCOLAIRE	NOM, PRÉNOM	DATE D'AUTORISATION	
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	ARLESS, Joshua	2014-08-19	
	BERGER, Craig	2014-09-03	
	BORJA, Sergio	2014-09-10	
	DANGOOR-GDALEVITCH, Ruth	2014-09-03	
	FAZIO, Ruben	2014-08-28	
	NOLET, Angela	2014-08-13	
	PAVONE, Domenico	2014-09-08	
	RAE, Don	2014-09-03	
	Commission scolaire de Montréal	CYR, Jocelyne	2014-09-08
		DAIGNEAULT, Annick	2014-09-02
DAKDOUK, Karim		2014-09-02	
DIODATI, Camille		2014-08-29	
FOURNIER, Christine		2014-08-26	
JEAN-LOUIS, Marie-Michèle		2014-09-05	
LARRIVÉE, Thierry		2014-09-02	
PERRON, Sylvain		2014-09-02	
WAGNER, Julie		2014-09-02	
Commission scolaire Riverside		FREUND, Jason J.	2014-09-09
	LLEWELYN CUFFLING, Lesley	2014-09-18	
Commission scolaire English-Montréal	CANNAVINO, Agostino	2014-08-28	
	CERRELLI, Rosa	2014-08-27	
	COLAVECCHIO, Roberto	2014-09-02	
	ISRAEL, Ellie	2014-08-11	
	KEYES, Fergus	2014-08-19	
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	PRIMIANO, Connie	2014-08-19	
	BAKER, Frank	2014-09-08	
	FRIEDMAN, Tracy	2014-08-21	
	GAGNON, Guy	2014-09-05	
	GLIKSMAN, Sollie	2014-09-04	
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	MACCARONE, Jennifer	2014-09-05	
	PEHI, Ailsa	2014-08-21	
	LAMARCHE-VENNE, Diane	2014-09-10	
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	LEROUX, Louise	2014-08-25	
	ARCIRESI, Vincenzo	2014-09-09	
	GAGNÉ, Michèle	2014-09-09	

*Est assimilée à un candidat la personne qui le devient subséquemment ou qui a manifesté l'intention de le devenir. L'autorisation donne le droit de solliciter ou de recueillir des contributions, d'effectuer des dépenses électorales et de contracter des emprunts suivant les dispositions de cette loi.

VOUS DÉSIREZ VOUS AUSSI VOUS PORTER CANDIDAT AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES?

Toute personne qui :

- a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la commission scolaire où elle compte se présenter;
- et qui, à la date du scrutin, a son domicile sur le territoire de cette commission scolaire depuis au moins six mois;

peut se porter candidate aux élections scolaires du 2 novembre 2014 à l'un des postes de commissaire ou au poste de président.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements, visitez electionsquebec.qc.ca ou composez sans frais le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

LES RENCONTRES LA PRESSE

JEUDI 16 OCTOBRE

COUVRIR LES GRANDS PROCÈS

Cinq journalistes de La Presse nous parlent des dessous de leur métier.

Soirée animée par Tristan Péloquin



YVES BOISVERT



CHRISTIANE DESJARDINS



DANIEL RENAUD



DAVID SANTERRE



CAROLINE TOUZIN

DATE LE JEUDI 16 OCTOBRE 2014
HEURE 19 H 30 OUVERTURE DES PORTES À 18 H 30
ENDROIT L'ASTRAL
305, RUE SAINTE-CATHERINE O., MONTRÉAL, MÉTRO PLACE-DES-ARTS

20\$ plus frais

BILLETS DISPONIBLES À :

Billetterie de L'Astral - Comptoirs Ticketmaster
Par téléphone au 1 855 790-1245
En ligne au www.ticketmaster.ca
Admission générale